

La déclaration d'activité du CGA Provence est enregistrée sous le numéro 93130585113 auprès du préfet de la Région.

Le bénéficiaire entend faire participer une partie de son personnel à la session de formation professionnelle organisée par l'organisme de formation sur le sujet suivant :

INTITULE DE LA FORMATION :

Actualité sociale en matière de droit du travail

La nature de l'action de formation conformément à l'article L.6313-1 du code du travail se définit comme **action de formation**.

OBJECTIF & PROGRAMME DE FORMATION :

- Être à jour de l'ensemble des thèmes marquants de l'actualité sociale 2024.
- Mesurer la portée pratique des évolutions légales, réglementaires et jurisprudentielles en matière sociale.
- Appréhender les obligations qui en résultent pour l'employeur.
- Sécuriser sa pratique sociale au quotidien.
- Décryptage de l'actualité législative et réglementaire récente (congrés payés, assurance chômage, partage de la valeur, contre-visite médicale patronale, loi de simplification, information des salariés sur la relation de travail, présomption de démission, proposition de CDI à l'issue d'un CDD, etc...).
- Tour d'horizon de l'actualité jurisprudentielle en matière de relation individuelle de travail et point sur les obligations qui en découlent pour l'employeur : Embauche (période d'essai, CDD et contrats spécifiques, etc.) - Durée du travail, forfaits, repos et contrôle du temps du travail - Exécution du contrat (télétravail, non-concurrence, mobilité, etc...) - Rémunération, avantages en nature et frais - Qualité de vie au travail, retrait, risques psychosociaux et harcèlement - Discrimination et égalité de traitement - Maladie, accident, maternité et arrêt de travail - Vie privée du salarié et obligation de loyauté et de neutralité - Pouvoir de direction de l'employeur - Rupture du contrat de travail (licenciement pour inaptitude, faute et motif économique, rupture de période d'essai et rupture conventionnelle) - Contentieux social.
- Focus sur l'admissibilité de la preuve illicite ou déloyale dans le litige prud'homal.

Format : CGA Provence

Horaires et durée : 09:00 - 12:30 - 13:30 - 17:00 - soit 7,00 heures

Supports & Modalités pédagogiques :

Présentiel. Exposé et mise en situation, cas pratiques. Support de formation dématérialisé.



Moyens matériel et environnement de la formation :

Pour une formation ayant lieu dans une salle réservée par l'organisme de formation :

- La salle est équipée pour la formation, des pause-café sont effectuées plusieurs fois par jour ;
- Le repas du midi n'est pas inclus dans la formation. Cependant, nos espaces détente, cuisines et rooftop sont à votre disposition pour votre pause déjeuner si vous souhaitez apporter votre repas.

Pour une formation à distance :

La formation est réalisée en classe virtuelle, en direct, via un outil de visioconférence ZOOM.

Le bénéficiaire doit s'assurer que les apprenants possèdent un ordinateur avec une connexion internet stable et un débit suffisant pour utiliser une caméra et un micro.

Chaque apprenant doit être équipé d'une caméra et s'engage à accepter de s'en servir.

La formation alterne apports théoriques, échanges avec le formateur et cas pratiques.

Les supports pédagogiques sont diffusés pendant la formation mais sont transmis aux participants avant ou après la formation selon les préférences du formateur.

◆ Assistance technique

Une assistance est assurée par le CGA Provence:

- en amont (envoi du lien de connexion et informations d'accès)
- par téléphone, pendant la formation en cas de difficulté technique au 06 40 49 72 46

◆ Assistance pédagogique

Les participants peuvent interagir avec le formateur tout au long de la session (questions orales ou via le chat).

◆ Suivi et évaluation

Le suivi est réalisé via un émargement numérique (connexion).

Une évaluation des acquis et un questionnaire de satisfaction sont proposés en fin de formation.